





## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

### **Introduction et objectifs de la réunion**

La première réunion d'experts techniques sur l'application par le Plan d'action pour la Méditerranée de l'approche écosystémique, tenue à Rome (Italie) les 8 et 9 avril 2010, a décidé de tenir une deuxième réunion en juillet 2010. Cette réunion aura pour objectifs:

- de progresser dans la finalisation du rapport d'évaluation;
- de convenir de la suite à donner concernant l'exécution des autres étapes de la feuille de route pour l'application par le PAM de l'approche écosystémique et les autres questions convenues à la réunion de Rome, telles que la surveillance continue et l'évaluation de l'efficacité.

La deuxième réunion aura lieu les 6 et 7 juillet 2010 au Département de l'Environnement et de l'Habitat du Gouvernement de Catalogne, à Barcelone (Departament de Medi Ambient i Habitatge de la Generalitat de Catalunya, Avda Diagonal 523-525, 08029 Barcelona).

### **1<sup>ère</sup> JOURNÉE: MARDI 6 JUILLET 2010**

L'accueil et l'inscription des participants auront lieu à partir de 8h30 et les délégués seront priés de bien vouloir prendre place dans la salle de conférence 15 minutes avant la séance d'ouverture.

#### **Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion (9h-9h30)**

La réunion sera ouverte par Mme Maria Luisa Silva Mejias, Administratrice chargée du PAM/Coordonnatrice adjointe.

#### **Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion, adoption de l'ordre du jour (9h30-9h45)**

Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

La réunion élira un Président, deux Vice-présidents et un Rapporteur. L'ordre du jour provisoire (UNEP(DEPI)MED WG.350/1), annoté dans le présent document (UNEP(DEPI)WG.350/2), sera examiné, modifié si nécessaire et adopté par la réunion.

Un service d'interprétation en anglais et en français sera assuré au cours de la réunion.

La réunion sera appelée à adopter un relevé de conclusions et recommandations. À un stade ultérieur, un rapport de la réunion sera établi par le Secrétariat et adressé à tous les participants pour examen et observations avant adoption.

**Point 3 de l'ordre du jour: Examen du rapport d'évaluation <sup>1</sup> (9h45-18h)**

Le Secrétariat présentera le rapport d'évaluation en mettant en exergue ses caractéristiques spécifiques, les problématiques communes, valeurs, impacts, menaces, déficiences et besoins propres aux sous-régions et à l'ensemble de la Méditerranée, y compris les actions à mener en urgence.

La présentation et les débats seront agencés comme suit :

- a) les rapports sous-régionaux concernant les quatre zones ;
- b) le chapitre sur les caractères communs à l'ensemble de la Méditerranée.

Dans un souci de cohérence et de synergie, s'il y a lieu, avec les processus pertinents et à l'œuvre aux niveaux régional et mondial, les représentants des organisations internationales présentes à la réunion (PNUE, UE, etc.) seront invités à faire part de leurs enseignements d'autres évaluations, utiles pour l'application de l'approche écosystémique en Méditerranée.

La réunion sera invitée, par le biais de discussion, à apporter contributions et orientations au Secrétariat en vue de finaliser le rapport d'évaluation intégré qui sera soumis à la prochaine réunion du groupe.

Document de travail : "Rapport d'évaluation" UNEP(DEPI)/MED WG.350/3

**2<sup>ème</sup> JOURNÉE : MERCREDI 7 JUILLET 2010**

**Point 4 de l'ordre du jour : Méthodologies de définition des objectifs écologiques (9h-10h30)**

Le Secrétariat présentera les éléments permettant de définir une méthodologie de fixation des objectifs écologiques.

La réunion sera invitée à fournir des contributions préliminaires sur les modalités et approches proposées, ainsi que des orientations au Secrétariat en vue de soumettre une méthodologie claire pour examen par la prochaine réunion d'experts sur l'approche écosystémique, en tant que de besoin.

Document de travail : "Document de travail établi par le Secrétariat: Objectifs écologiques, surveillance continue, efficacité et calendrier" UNEP(DEPI)/MED WG.350/4

**Point 5 de l'ordre du jour: Modalités de renforcement des programmes de surveillance continue et d'évaluation de l'efficacité (10h30-12h)**

Le Secrétariat présentera les enjeux de la surveillance continue relative à l'application par le PAM de l'approche écosystémique en se fondant sur le rapport d'évaluation intégré sur les

---

<sup>1</sup> Le Secrétariat organisera le 5 juillet, de 17h à 19h, des réunions visant à faciliter des discussions approfondies sur les rapports sous-régionaux sectoriels établis par le MED POL, le CAR/ASP et le CAR/PB. Les représentants des Parties contractantes sont invités à participer à ces réunions qui se tiendront dans les mêmes locaux. Ces rapports serviront de base au rapport intégré et ne feront plus l'objet d'un examen lors de la réunion.

divers moyens de relier, le cas échéant, le système actuel d'évaluation de l'efficacité du PAM à l'approche écosystémique.

La réunion sera appelée à apporter des contributions préliminaires à ces deux questions, et à conseiller le Secrétariat en vue de poursuivre ces discussions à l'avenir, s'il y a lieu.

Document de travail : "Document de travail établi par le Secrétariat: Objectifs écologiques, surveillance continue, efficacité et calendrier" UNEP(DEPI)/MED WG.350/4

**Point 6 de l'ordre du jour: Critères de proposition d'un calendrier d'application par le PAM de la feuille de route de l'approche écosystémique (12h-13h)**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera un plan de travail détaillé pour l'exécution de certaines étapes de la feuille de route de l'approche écosystémique jusqu'à la Dix-septième réunion des Parties contractantes en 2011, ainsi que quelques éléments de proposition d'un calendrier d'exécution de toutes les étapes de ladite feuille de route, en tenant compte du besoin d'assurer les synergies indispensables avec les autres processus pertinents à l'œuvre dans la région.

La réunion sera appelée à avoir un échange de vues et orienter la planification de l'exécution de la feuille de route de l'approche écosystémique.

Document de travail : "Document de travail établi par le Secrétariat: Objectifs écologiques, surveillance continue, efficacité et calendrier" UNEP(DEPI)/MED WG.350/4

**Point 7 de l'ordre du jour: Adoption des conclusions (16h-18h30)**

Un rapport complet de la réunion sera établi par le Secrétariat et adressé à tous les participants pour examen et modifications, s'il y a lieu, avant son adoption.

La réunion sera appelée à examiner, modifier si nécessaire et adopter un projet de conclusions et recommandations qui seront rédigées par le Secrétariat sur la base de leurs délibérations.

**Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion (18h30)**

La Président prononcera la clôture de la réunion le mercredi 7 juillet à 18h30.

**Note:**

Pauses café: 10h30-10h50 et 16h30-16h50

Pause déjeuner du 6 juillet: 13h-14h30

Pause déjeuner du 7 juillet: 13h-16h (pour faciliter la rédaction du relevé de conclusions de la réunion)